



COMPTE RENDU SUCCINCT DU COMITÉ SYNDICAL DU SMT ARTOIS-GOHELLE DU 25 SEPTEMBRE 2018

Le **mardi 25 septembre 2018 à 14h30**, les membres du comité du Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle étaient réunis.

La présidence a été assurée par M. Laurent **DUPORGE**, président.

Titulaire(s) présent (s) : M. Laurent **DUPORGE** ; M. Yvon **LEJEUNE** ; M. Alain **LHERBIER** ; M. Christophe **PILCH**, 1^{er} vice-président ; M. Eugène **BINAISSE** ; Mme Valérie **CUVILLIER** ; M. Daniel **DELCROIX**, 2nd vice-président ; M. Jacques **NAPIERAJ** ; M. Gérard **PAILLARD**

Titulaire(s) absent(s) / excusé(s) : M. Michel **BOUCHEZ** ; M. Bernard **OGIEZ** ; M. Jean-Luc **DAUCHY** ; M. Jean-Paul **DECOURCELLES** ; M. Daniel **MACIEJASZ** ; M. Philippe **KEMEL** ; M. Olivier **GACQUERRE** ; M. Bernard **CAILLIAU** ; Mme Mauricette **D'HERMY** ; Mme Annick **DUHAMEL**

Suppléant(s) présent (s) : Mme Donata **HOCHART** ; M. Maurice **LECOMTE**

Suppléant(s) absent(s) / excusé(s) : Mme Samia **GACI** ; M. Sylvain **ROBERT** ; Mme Laurence **DEPORTEER** ; Mme Naceira **VINCENT** ; M. Daniel **KRUSZKA** ; M. Bernard **URBANIAK** ; M. Daniel **LEFEVBRE** ; M. Gaëtan **VERDOUCQ** ; M. Alain **MASSON** ; M. Nicolas **COUSSEMENT** ; M. Charly **MEHAIGNERY** ; Mme Sabine **VAN HEGHE** ; Mme Marine **TONDELIER** ; Mme Ginette **CHEMIN** ; M. Didier **HOLT** ; Mme Janine **PROOT** ; Mme Marie-Claude **DUHAMEL** ; M. Pascal **BAROIS** ; M. Alain **WACHEUX**

Pouvoirs / Représentations : M. Michel **BOUCHEZ** est représenté par Mme Donata **HOCHART** ; Mme Annick **DUHAMEL** est représentée par M. Maurice **LECOMTE**

Invité(s) présent(s) : Néant

Secrétaire : M. Eugène **BINAISSE**

Administration : M. Fabrice **SIROP** ; M. Paskal **BARBELETTE** ; Mme Elise **JEANNE** ; M. Quentin **DENOYELLE** ; M. Ludwig **MAUDRICH** ; M. Benoît **DESCAMPS**

* *
*

Le comité syndical :

- **PREND CONNAISSANCE** sans formuler d'observation des procès-verbaux des comités syndicaux des 1^{er} juin et 28 juin 2018
- 1. **ADOPTE** le nouveau règlement intérieur de la commande publique du SMT Artois-Gohelle et **PRÉCISE** que le règlement intérieur de la commission d'appel d'offres (CAO) et les règles de fonctionnement de la commission MAPA sont annexés au présent règlement.

2018/98/CS
Adoptée à la majorité (11 voix)

2. **APPROUVE** le règlement intérieur du comité syndical, tel que modifié en son article 51.

2018/99/CS
Adoptée à la majorité (11 voix)

3. **APPROUVE** la convention attributive d'aide européenne Fonds européen de développement régional au titre du Programme Opérationnel FEDER-FSE Nord - Pas-de-Calais 2014-2020 pour la réalisation de l'opération « renouvellement de la billetterie et du système d'aide à l'exploitation et à l'information voyageurs » et **AUTORISE** le président du SMT Artois-Gohelle à signer cette convention et tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

2018/100/CS
Adoptée à la majorité (11 voix)

4. **APPROUVE** la convention attributive de subvention régionale pour le projet de transport collectif urbain structurant du SMTAG - BHNS Bulle 1 et Bulle 3 et expérimentation de bus à hydrogène et **AUTORISE** le président du SMT Artois-Gohelle à signer cette convention et tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

2018/115/CS
Adoptée à la majorité (11 voix)

5. **APPROUVE** la décision modificative n°2 du budget principal M14 de l'exercice 2018, tant en dépenses qu'en recettes, conformément à la balance budgétaire présentée *en annexe 1* du présent compte-rendu, **VOTE** les crédits au niveau des chapitres budgétaires et des chapitres globalisés (011, 012, 013, 014, 040, 041, 042) et **VOTE** les crédits au niveau des opérations sous mandat au compte 458, en dépenses (compte 4581) et en recettes (4582), conformément aux subdivisions détaillées en annexe à la présente délibération.

2018/101/CS
Adoptée à la majorité (11 voix)

&

APPROUVE la décision modificative n°2 du budget annexe M4 3 de l'exercice 2018, tant en dépenses qu'en recettes, conformément à la balance budgétaire présentée *en annexe 2* du présent compte-rendu et **VOTE** les crédits au niveau des chapitres budgétaires et des chapitres globalisés (011, 012, 013, 014, 040, 041, 042).

2018/102/CS
Adoptée à la majorité (11 voix)

6. **APPROUVE** l'avenant n°1 au marché n°16SM35 - Lot 1 relatif à la réalisation des infrastructures du BHNS du secteur F, avec la société RAMERY Travaux Publics, d'une valeur de 508 730,66 € HT, portant le montant du marché à 7 408 160,16€ HT, soit une augmentation de 7,37 % par rapport au montant initial du marché de 6 899 429,50 € HT (les 508 730,66 € sont décomposés comme suit : modifications de programme - 469 202,66 € HT et 38 528 € HT en aléa) et **AUTORISE** le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à le signer.

2018/103/CS
Adoptée à la majorité (11 voix)

7. **APPROUVE** l'avenant n°1 au marché n°16SM38- lot 1 relatif à la réalisation des infrastructures du BHNS du secteur BC, avec le groupement de société RAMERY Travaux publics, mandataire pour RAMERY Travaux Publics/ Entreprise Jean Lefebvre Nord, d'un montant de 1 473 748,37 € HT portant le montant du marché à 21 326 370,63 € HT, soit une augmentation de 7,42 % par rapport au montant initial, répartis comme suit :
- Modifications de programme : 455 553,60 € HT
 - Adaptations techniques : 980 682,96 € HT
 - Aléas de travaux : 37 221,81 € HT
- Et **AUTORISE** le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à le signer.

2018/104/CS
Adoptée à la majorité (11 voix)

8. **APPROUVE** l'avenant n°1 au marché n°16SM38 - Lot 2 relatif à la réalisation des travaux d'infrastructures du secteur G du réseau de Bus à Haut Niveau de Service mis en place par le SMT Artois-Gohelle avec la société EUROVIA PAS-DE-CALAIS sise 4, rue Montaigne - CS 90006 - 62670 MAZINGARBE, d'une valeur de 895 710,32 € HT soit une augmentation de 5,35 % par rapport au montant initial du marché de 16 748 116,60 € HT. Le montant de 895 710,32 € HT se répartit comme suit :
- Modifications de programme : 105 076,20 € HT
 - Adaptations techniques : - 62 336,88 € HT
 - Aléas de travaux : 852 971,00 HT
- Et **AUTORISE** le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à le signer.

2018/105/CS
Adoptée à la majorité (11 voix)

9. **ATTRIBUE** le marché n°18SM32 : « mise à jour de la livrée des véhicules TADAO » comme suit :
- Lot 1 : société CLT sise ZI du Petit Hangest - 80134 Hangest-en-Santerre pour un montant global de 78 000 € TTC ;
 - Lot 2 : société CLT, pour un montant global de 259 200 € TTC ;
 - Lot 3 : société CLT pour un montant global de 259 200 € TTC ;
 - Lot 4 : société CLT pour un montant global de 264 600€ TTC ;
 - Lot 5 : société CLT pour un montant global de 264 600 € TTC ;
 - Lot 7 : société PLANET PUB sise 5 Route Nationale - 62490 Vitry-en-Artois pour un montant global de 74 880 € TTC.

Les lots 6, 8, 9 et 10 sont déclarés sans suite pour motif d'intérêt général en raison d'une insuffisance de concurrence.

Et **AUTORISE** le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à procéder à la notification et à prendre toutes mesures utiles relatives à l'exécution de ce marché.

2018/106/CS
Adoptée à la majorité (11 voix)

10. **AUTORISE** le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à signer le marché n°18SM26 relatif à la campagne d’affichage 4x3 m dans le cadre du projet de BHNS avec :

La société CLEAR CHANNEL, sise 4 place des Ailes 92641 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX pour son offre d’un montant de 11 569,00€ pour 234 faces par campagne d’une semaine, soit 49,44€ HT par face et par semaine € HT.

Et **AUTORISE** le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à procéder à la notification et à prendre toutes mesures utiles relatives à l’exécution de ce marché.

2018/107/CS

Adoptée à la majorité (11 voix)

11. **APPROUVE** l’avenant n°1 au marché n°16SM31 – Lot 1 relatif au marché de travaux pour la construction d’un centre de maintenance et de remisage de bus et de locaux administratifs situé ZAL du « Bois carré » à Houdain, avec la société RAMERY Travaux Publics, d’une valeur 590 301,47 € HT, portant le montant du marché à 3 660 942,27 € HT. Soit une augmentation de 19,22% par rapport au montant initial du marché de 3 070 640,80 € HT et **AUTORISE** le président du SMT Artois-Gohelle ou son représentant à signer l’avenant n°1 au marché n°16SM31 – Lot 1 – VRD STATION-SERVICE.

2018/108/CS

Adoptée à la majorité (11 voix)

12. **DÉCIDE** le recours au contrat d’apprentissage pour le pôle administratif et financier (préparation d’une licence d’administration publique en alternance – IPAG de Valenciennes – formation sur un an incluant un volume horaire en administration de 1 148.50 heures), **PRÉCISE** que les crédits nécessaires (rémunérations et frais de formation notamment) seront inscrits au budget du Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle et **AUTORISE** le président à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d’apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation d’apprentis.

2018/109/CS

Adoptée à la majorité (11 voix)

13. **DÉCIDE** d’adopter le tableau des emplois ci-annexé :

EMPLOIS PERMANENTS

Pôle	Libellé de l'emploi	Grade minimum	Grade maximum	Emplois existants	Poste pourvu	Poste vacant	Temps de travail
Direction	Directeur(ice) Général(e)	Ingénieur en chef	Ingénieur général	1	1	0	TC
	<i>Emploi fonctionnel</i>	Administrateur	Administrateur hors classe				
	Assistant(e) de direction	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 cl	1	1	0	TC
Grands projets	Responsable de pôle	Ingénieur	Ingénieur hors classe	1	1	0	TC
	Adjoint au responsable	Ingénieur	Ingénieur	1	1	0	TC
	Responsable systèmes et stations	Ingénieur	Ingénieur	1	1	0	TC
	Chef(fe) de projet opération bâtiments / Expert bâtiment	Ingénieur	Ingénieur	1	1	0	TC
	Chef(fe) de projet BHNS	Ingénieur	Ingénieur	1	1	0	TC
	Chef(fe) de projet BHNS	Ingénieur	Ingénieur	1	1	0	TC
	Chargé(e) de suivi travaux VRD	Technicien	Technicien principal 1 cl	1	1	0	TC

	Chargé(e) de suivi travaux VRD	Technicien	Technicien principal 1cl	1	1	0	TC
	Chargé(e) de suivi travaux VRD	Technicien	Technicien principal 1 cl	1	1	0	TC
	Chargé(e) de suivi travaux VRD	Technicien	Ingénieur	1	1	0	TC
	Chargé(e) de suivi travaux VRD	Technicien	Ingénieur	1	1	0	TC
	Chargé(e) de suivi travaux VRD	Technicien	Ingénieur	1	1	0	TC
	Chargé(e) de suivi travaux VRD	Technicien	Ingénieur	1	1	0	TC
	Chargé(e) de suivi travaux VRD	Technicien	Ingénieur	1	1	0	TC
	Chargé(e) de suivi travaux VRD	Technicien	Ingénieur	1	0	1	TC
	Chargé(e) de suivi travaux VRD	Ingénieur	Ingénieur	1	1	0	TNC
	Surveillant(e) de travaux	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 cl	1	1	0	TC
		Adjoint technique	Adjoint technique principal 1 cl				
	Assistant(e) suivi grands projets	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 cl	1	1	0	TC
	Chargé(e) du suivi du patrimoine et de l'accessibilité	Adjoint administratif	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	1	0	TC
		Adjoint technique	Technicien principal de 1 ^{ère} classe				
	Assistant(e) suivi système et stations et grands projets	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 cl	1	1	0	TC
Transport et Mobilité	Responsable de pôle	Ingénieur	Ingénieur hors classe	1	1	0	TC
	Chargé(e) de mission suivi exploitation	Attaché	Attaché principal	1	0	1	TC
		Ingénieur	Ingénieur principal				
	Chargé(e) de mission réseau, marketing et tarification	Ingénieur	Ingénieur principal	1	1	0	TC
		Attaché	Attaché principal				
	Chargé(e) de mission suivi offre	Attaché	Attaché principal	1	1	0	TC
		Ingénieur	Ingénieur principal				
	Chargé(e) de mission mobilité	Ingénieur	Ingénieur Principal	1	1	0	TC
		Attaché	Attaché Principal				
Référént transports scolaires	Adjoint technique	Technicien	1	1	0	TC	
	Adjoint administratif	Rédacteur					
Gestionnaire des dossiers sociaux et des PMR	Adjoint administratif	Rédacteur	1	1	0	TC	
Assistant(e) accueil secrétariat	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 cl	1	1	0	TC	
Communication	Responsable de pôle	Attaché	Attaché Hors classe	1	1	0	TC
	Assistant en communication et maintenance	Adjoint technique	Adjoint technique 2 cl	1	1	0	TC
	Concepteur rédacteur	Attaché	Attaché Principal	1	1	0	TC
	Infographiste	Technicien	Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	0	TC
	Chargé(e) de communication	Adjoint administratif	Rédacteur principal 1 cl	1	1	0	TC
Juridique et Marchés	Responsable de pôle	Rédacteur principal 2 cl	Attaché Hors classe	1	1	0	TC
	Responsable marchés publics	Rédacteur	Attaché principal	1	1	0	TC
	Instructeur(rice) marchés publics	Adjoint administratif	Rédacteur principal 1 cl	2	2	0	TC
	Juriste - Adjoint au responsable de pôle	Attaché	Attaché principal	1	1	0	TC
	Juriste	Rédacteur	Rédacteur principal 1 d	1	1	0	TC
	Assistant(e) juridique	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 cl	1	1	0	TC
Administratif et Financier	Responsable de pôle	Attaché	Attaché Hors classe	1	1	0	TC
	Chargé(e) des Ressources Humaines	Adjoint administratif	Rédacteur principal 1 cl	1	1	0	TC
	Responsable de gestion comptable et budgétaire - Adjoint au responsable du pôle	Rédacteur	Attaché	1	1	0	TC
	Gestionnaire administratif et comptable - suivi financier des marchés	Adjoint administratif	Rédacteur principal 1 cl	1	1	0	TC
	Gestionnaire administratif et comptable - suivi financier des marchés	Adjoint administratif	Rédacteur principal 1 cl	1	0	1	TC
	Chargé(e) de mission suivi des recettes et recherches de financement	Adjoint administratif	Rédacteur principal 1 cl	1	1	0	TC
	Chargé(e) des moyens généraux	Adjoint administratif	Rédacteur principal 1 cl	1	1	0	TC

EMPLOIS NON PERMANENTS

Communication	Ambassadeurs	Adjoint technique	16	14	2	TC
Administratif et financier	Assistant(e) comptable	Apprentissage	1	0	1	TC
Grands projets	Chargé(e) de mission démolition - Bâtiment	Ingénieur	1	0	1	TNC
Grands projets	Assistant(e) adm. et financier(ère)	Adjoint administratif	1	1	0	TC
Transport	Agent d'accueil et secrétariat	Adjoint administratif	1	1	0	TC
Juridique	Assistante juridique	Adjoint administratif	1	1	0	TC
Grands projets	Chargé de mission foncier	Adjoint technique	1	0	1	TC
Administratif et financier	Agent administratif polyvalent	Adjoint administratif	1	1	0	TC
Cab Président	Collaborateur(rice) de cabinet		1	0	1	TC

2018/110/CS
Adoptée à la majorité (11 voix)

14. DÉCIDE d'adhérer à la convention de participation telle que mise en œuvre par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Pas-de-Calais, à compter du 1^{er} janvier 2019, pour une durée de 6 ans et de prendre acte des conditions d'adhésion fixées par celles-ci, **DÉCIDE** de participer au financement des cotisations des agents pour le volet Prévoyance, **MAINTIEN** le montant unitaire de participation de la collectivité par agent et par mois à compter du 1^{er} janvier 2019 comme suit :

- Montant en euros : 12 € brut.

Et **AUTORISE** le président à signer les actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2018/111/CS
Adoptée à la majorité (11 voix)

15. DÉCIDE d'attribuer, pour les agents ayant 6 mois de présence au 31 décembre 2018, la somme de 50 € par enfant du personnel ayant jusqu'à 14 ans dans l'année en cours, **PRÉCISE** qu'avec cette somme, les agents peuvent choisir un ou plusieurs jouets sur un catalogue qui leur est fourni et **RAPPELLE** que la dépense engagée, soit **1 900** euros sera imputées au budget 2018 du Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle et fera l'objet d'un versement de subvention complémentaire au profit de l'Amicale de la CAHC.

2018/112/CS
Adoptée à la majorité (11 voix)

16. APPROUVE l'avenant n°2 pour la convention relative à l'acceptation des titres urbains sur le réseau TER circulant au sein du ressort territorial Artois-Gohelle, **AUTORISE** le président du SMT Artois-Gohelle à signer cet avenant et tout document relatif à l'exécution de la présente délibération et **PRÉCISE** que le montant de la participation du SMT s'élève à 751 313€ après prise en charge à 50% de la Région des Hauts-de-France pour l'année civile 2018.

2018/113/CS
Adoptée à la majorité (11 voix)

17. **APPROUVE** la convention relative à la prévention de la délinquance dans les transports publics entre la commune de Liévin et la société Transdev Artois Gohelle et **AUTORISE** le président à la signer et à prendre toute mesure visant à son exécution.

2018/114/CS
Adoptée à la majorité (11 voix)

(Le point 18 est reporté à une date ultérieure)

19. **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention de financement avec la ville de Lens dans le cadre de l'acquisition par la ville de Lens auprès de l'EPF Nord - Pas-de-Calais de l'assiette de la rue Urbain-Cassan, **AUTORISE** le président à la signer et à prendre toute mesure pour son exécution, **PRÉCISE** que la clé de répartition des dépenses principales et des frais complémentaires reste inchangée, **PRÉCISE** que les parcelles désormais concernées par cette répartition sont cadastrées section AC n°349, 345, 347, 353, 350, 344, 346, 354.

2018/116/CS
Adoptée à la majorité (11 voix)

20. **APPROUVE** la convention de désignation d'un maître d'ouvrage unique avec la ville d'HÉNIN-BEAUMONT dans le cadre de la mise en œuvre du projet de BHNS sur le territoire de la ville, **AUTORISE** le président à la signer et à prendre toute mesure pour son exécution, **PRÉCISE** que le montant de l'opération est évalué à 3 819 319,56 € HT soit 4 583 183,47 € TTC (travaux et frais de maîtrise d'œuvre).

Le remboursement de cette opération se fera au moyen d'un premier versement correspondant à 35% de l'enveloppe prévisionnelle globale dès signature de la convention par les deux parties. Un deuxième versement correspondant à 35% de l'enveloppe prévisionnelle globale au moment de la transmission du dernier décompte général définitif du marché 17SM10. Le solde sera réglé à l'issue de l'écoulement du délai de garantie de parfait achèvement du marché 17SM10, **PRÉCISE** que la subvention de la Fédération Départementale d'Énergie sur cette opération est estimée à 296 685.46 €.

2018/117/CS
Adoptée à la majorité (11 voix)

21. **APPROUVE** l'avenant 1 à la convention cadre de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la communauté d'agglomération de Hénin-Carvin (CAHC) relative aux études et travaux de dévoiement et renouvellement des réseaux d'assainissement, d'eau potable et NTIC, **AUTORISE** le président à le signer et à prendre toute mesure pour son exécution et **PRÉCISE** que le montant de l'opération est évalué à 1 683 046,22 € HT soit 2 019 655,47 € TTC (base d'indice TP01 avril 2016).

Cette délibération annule la délibération n°2016/75/CS du 29 septembre 2016.

2018/118/CS

Adoptée à la majorité (11 voix)

- 22. APPROUVE** l'acquisition auprès de la SA DECATHLON, de parcelles sises avenue du Bord des Eaux et cadastrées section AT n°516 à HÉNIN-BEAUMONT et section AM n°1181 et 1484 à NOYELLES-GODAULT - pour une superficie totale de 3097 m² et un montant total de 232 275 € - auxquels s'ajoutent les frais d'actes à la charge du SMT Artois-Gohelle et **AUTORISE** le président ou son représentant à signer tout document afférent à cette acquisition.

2018/119/CS

Adoptée à la majorité (11 voix)

- 23. CERTIFIE** que le rapport annuel du délégataire pour l'année 2017 (*) a été présenté à l'assemblée délibérante du SMT Artois-Gohelle réunie le 25 septembre 2018.

2018/120/CS

- 24. CERTIFIE** que le rapport annuel du SMT Artois-Gohelle pour l'année 2017 (*) a été présenté devant son comité syndical.

2018/121/CS

() Toutes les pièces annexées aux délibérations objet du présent compte-rendu sont disponibles au pôle juridique du SMT Artois-Gohelle*